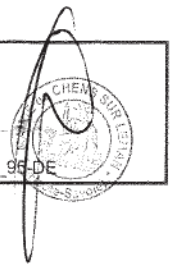


Envoyé en préfecture le 17/12/2022

Reçu en préfecture le 17/12/2022

Publié le 19/12/22

ID : 074-217400704-20221213-D2022\_95-DE



**Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie**



**D 2022 - 95**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	23
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du conseil municipal : 06 décembre 2022

**OBJET : CONVENTION DE  
SERVITUDES ENTRE LA  
COMMUNE DE CHENS SUR  
LEMAN ET ENEDIS POUR LE  
PASSAGE D'UNE CANALISATION  
SOUTERRAINE AU LIEU-DIT « LA  
RASSETAZ »**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt deux, le treize décembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame MORIAUD Pascale, maire*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.  
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND  
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.  
STUBERT B. CHANTELOT C. PLEynet  
J.P. BILLARD G. DENERVAUD M.  
CHEVRON F. DIANA C., MATTERA A.  
CHAMPEAU S.**

**EXCUSES : RACINE FREIXENET M.  
« pouvoir à CHEVRON F. » CORNU C.  
« pouvoir à MEYRIER M. » QUERNEC  
GARIN C. « pouvoir à CHAMPEAU S. »  
GEROUDET A. « pouvoir à MORIAUD P. »  
CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT  
Ch »**

Est élu secrétaire de la séance : TRONCHON J.

Madame le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de signer une convention de servitudes avec ENEDIS pour la pose d'une canalisation souterraine sur la parcelle cadastrée section B, n° 1135, au lieu-dit « la Rassetaz », appartenant à la commune.

Madame le maire présente cette convention qui fixe les conditions de mise à disposition à ENEDIS. Pour cette occupation, ENEDIS versera une indemnité unique et forfaitaire de huit euros (8 €).

Madame le maire demande au conseil municipal d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention qui lui est présentée et ci-annexée ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2022  
Reçu en préfecture le 17/12/2022  
Publié le 19/12/22 SLO  
ID : 074-217400704-20221213-D2022\_95-DE



**CHARGE** Madame le maire de signer ladite convention.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
Pascale MORIAUD



Le secrétaire  
Jérôme TRONCHON